



schweizerischer ingenieur- und architektenverein  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
società svizzera degli ingegneri e degli architetti  
swiss society of engineers and architects

## La commission SIA 104 recherche de nouveaux membres

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) est l'organisation professionnelle des spécialistes de l'ingénierie, de l'architecture, des techniques du bâtiment et de l'environnement. Elle s'engage activement en faveur des intérêts de ses membres et contribue avec eux à un cadre de vie durable.

### CHAMP DE COMPÉTENCES DE LA COMMISSION

La commission est chargée de veiller au contenu et à l'orientation du *Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs dans les domaines de la forêt et des dangers naturels* SIA 104. Ce règlement sert de base contractuelle pour définir les prestations et honoraires dans le cadre de missions de conception (études, expertises, conseils) et d'études de projet d'ouvrages et d'installations. Lors de la dernière révision du règlement, les problématiques liées aux dangers naturels sont venues s'ajouter au volet forestier et le catalogue des prestations s'est vu réduit à l'essentiel. En 2023, la commission entend renforcer la visibilité du règlement SIA 104 et élaborer une aide pour son application. En parallèle, la commission se penchera sur les questions de son ressort dans le cadre de l'actuelle révision des règlements concernant les prestations et les honoraires (RPH) SIA 102, 103, 105 et 108 (comme la diversité des spécialistes, ou encore le dérèglement climatique et l'adaptation nécessaire).

### VOTRE PROFIL

Nous recherchons des personnes engagées, actives dans les domaines des dangers naturels, de l'environnement, de la forêt ou de l'aménagement du territoire. Étant donnée la composition actuelle de la commission, les candidatures présentant une expérience dans l'évaluation des risques, la protection des biens ou la planification forestière (p. ex. dans le développement ou la gestion des forêts) seront favorisées. Nous encourageons vivement les jeunes, les femmes, les Romand-es et les Tessinois-es à postuler. La maîtrise d'une langue nationale et de bonnes connaissances dans une autre langue nationale sont indispensables au travail dans une commission SIA. La curiosité, l'ouverture d'esprit et l'envie d'échanger avec des professionnel·les d'autres disciplines et régions linguistiques sont tout aussi importantes que les connaissances techniques recherchées.

### NOTRE OFFRE

La collaboration au sein d'une commission SIA vous donne l'occasion de participer activement à l'élaboration des bases normatives du secteur de la conception et de la construction. Dans le même temps, vous profitez du savoir-faire de vos collègues et élargissez votre réseau professionnel.

L'engagement au sein des commissions SIA se fait à titre bénévole. Les frais encourus sont remboursés conformément au règlement SIA y relatif. La commission SIA 104 se réunit généralement deux à trois fois par an. Des groupes sont constitués pour les projets impliquant une charge de travail supplémentaire (comme la rédaction des aides à l'utilisation). La participation à ces groupes de travail est facultative, mais permet d'apporter une contribution substantielle aux travaux de la commission.

### À VOUS DE JOUER

Vous souhaitez contribuer à établir les bases d'une pratique professionnelle équitable et de qualité ? Alors, adressez votre candidature à Sonja Lüthi, spécialiste Règlements, à l'adresse suivante : [sonja.luethi@sia.ch](mailto:sonja.luethi@sia.ch). Des questions ? N'hésitez pas à contacter Barbara Stöckli, présidente de la commission SIA 104 : [barbara.stoeckli@impulsthun.ch](mailto:barbara.stoeckli@impulsthun.ch)